





Ville de Cerny

Extrait du registre des décisions

Essonne

 **8rue Degommier 91590 CERNY**  **01 69 23 11 11**  **01 69 23 11 10**  **@mairie@cerny.fr**

DÉCISION N° 52/2022 – 7.5

Date : 28 septembre 2022

Objet : **CCVE : Demande d'un fonds de concours**

L'église Saint-Pierre de Cerny est située Place de Selve. Inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, elle a bénéficié au cours de l'année 2021 de travaux de restauration intérieure.

En septembre 2021, lors de la réinstallation des objets de culte (évacués et mis en sécurité lors de la réalisation des travaux), le constat a été fait que certains tableaux nécessitaient d'être restaurés.

L'avis d'un restaurateur-conservateur a donc été sollicité en vue de l'établissement d'un diagnostic et d'une estimation de prix.

Les rapports, rendus par le professionnel, font apparaître que deux d'entre eux sont en très mauvais état de conservation, ainsi que les 14 stations du chemin de croix donné par S.M. l'empereur Napoléon III à l'église de Cerny.

Afin de sauvegarder, mettre en valeur et conserver à titre préventif ce petit patrimoine sacré et religieux, qui n'est pas classé en tant que patrimoine national, mais qui s'avère être remarquable de par son ancienneté (du 17^e au 19^e siècle), son histoire et son intérêt touristique à l'échelle intercommunale, il est envisagé de solliciter le fonds de concours proposé par la Communauté de Communes du Val d'Essonne relatif au petit patrimoine touristique.

Le coût prévisionnel global de l'opération s'élève à 46 135,00 €TTC.

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire,

SOLLICITE un fond de concours auprès de la Communauté de communes du Val d'Essonne en vue du financement de la restauration des tableaux de l'église à hauteur de 6 000,00 €,

FIXE le plan de financement comme suit :

	Dépenses HT	Recettes HT	TVA 20 %	TOTAL TTC
Restauration des tableaux de « La Vierge » et de « La crucifixion »	17 570,00 €		0,00 €	17 570,00 €
Restauration des tableaux du chemin de croix	28 565,00 €		0,00 €	28 565,00 €
Total des dépenses de l'opération	46 135,00 €		0,00 €	46 135,00 €
Conseil départemental (30,00 %)		13 840,50 €	0,00 €	13 840,50 €
Fonds de concours CCVE (13,01 %)		6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
PNR (4,34 %)		2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Participation communale (52,66 %)		24 294,50 €	0,00 €	24 294,50 €
Total des recettes de l'opération		46 135,00 €	0,00 €	46 135,00 €

PRÉCISE que le montant du fonds de concours n'exécède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la mairie,

S'ENGAGE à afficher sur site, et pendant toute la durée des travaux, le logo de la CCVE et le montant de l'aide apportée, ainsi qu'à faire état de cette aide dans le bulletin municipal,

DIT que le PNR et le Conseil Départemental seront sollicités par ailleurs pour prendre part au financement de ce projet de restauration de tableaux,

PRÉCISE que la dépense correspondante à la réalisation de l'opération est inscrite au Budget primitif 2022 de la collectivité,

S'AUTORISE la signature de tous les actes afférant à cette décision.

Pour extrait conforme,
Pour Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny,



Par suppléance,
Rémi HEUDE, 1^{er} adjoint